

La protection des fondateurs de start-ups financées par du capital-risque en Belgique.

Auteur : Goessens, Charly

Promoteur(s) : Aydogdu, Roman

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Diplôme : Master en droit, à finalité spécialisée en droit économique et social

Année académique : 2024-2025

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/24996>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative" (BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

ERRATUM

Malgré de multiples relectures, nous nous sommes rendu compte que la dernière partie de la bibliographie était manquante dans le document déposé sur la plateforme ainsi que dans la version imprimée.

Documents parlementaires

Doc. parl., Chambre, sess. ord., 2018-2019, n° 1451/003.

Législation

Code judiciaire.

Code de droit économique (CDE).

Code des sociétés et des associations (CSA).

Code civil (c.c.).

Code Buysse IV.

Jurisprudence

Cass., 5 janvier 1968, *Pas.*, 1968, I.,

Cass., 19 septembre 1983, *Pas.*, 1984.

Cass., 21 mai 1987, *Pas.*, 1987, I, 1160.

Cass., 16 mars 2009, *R.D.C.-T.B.H.*, 2009/9.

Cass., 22 octobre 2021, *Rev. not.*, 2022.

Cass., 23 décembre 1977, *Pas.*, 1978, I.

Cour d'appel de Liège (7e ch.), 12 septembre 2005, *J.L.M.B.*, 2007/23.

Comm. Bruxelles, 7 juillet 1983.

Comm. Bruxelles, 31 août 1983.

T. entreprises Gand, div. Courtrai (prés.), 27 mai 2019, *D.A./O.R.*, 2023/3.